

10.1 / Les évolutions et facteurs de 1968 à 1976

10.1.1 / Evolutions de la doctrine et ses facteurs

a / Les finalités

L'ultime finalité salvifique est mentionnée en de nombreux discours, après l'année internationale de l'éducation (710417-710509-711211-730102-750428...). Cette mention s'adresse à tous les partenaires et responsables éducatifs. Le Christ est cause et fin de toute existence, est-il souligné à l'Union mondiale des Enseignants catholiques. Il est également, pour ces éducateurs, leur idéal. Aux parents d'élèves de l'enseignement libre, il est précisé, de nouveau, que la conversion à la personne du Christ, en Eglise, constitue la finalité propre de la catéchèse, alors que, pour l'éducation morale, le "*Christ en qui toutes les valeurs en qui vous (les élèves des écoles catholiques de Rome) aspirez est... la réponse aux idéologies de haine et au matérialisme actuel.*" Enfin, pour les scouts, il est leur raison de croire, de vivre et d'espérer. Une série de fins particulières est énoncée en certaines allocutions antérieures à 1970. Dans un message à l'Union Mondiale des Enseignants Catholiques, du 10 février 1969, les deux visées traditionnelles de la famille sont réitérées: la procréation et l'éducation. Quant à l'Eglise éducatrice, elle distingue la fin surnaturelle de l'objectif social. Dans une lettre à l'Unesco, du 8 décembre 1970, elle vise la réalisation d'un projet commun: un monde fraternel. La communauté chrétienne contribue "*au vrai développement qui est le passage, pour chacun et pour tous, de conditions moins humaines à des conditions plus humaines.*" Si, dans la ligne de Gaudium et Spes, "*c'est l'homme qu'il s'agit de sauver (et) la société humaine qu'il faut renouveler, la finalité de l'école catholique est bien la formation intégrale de l'homme tout entier c'est-à-dire son instruction, son engagement responsable et son témoignage de foi...*" Une finalité inédite est énoncée, le 17 septembre 1970, au Congrès International Maria Montessori, sur les problèmes éducatifs et la modernité: découvrir l'inconnu dans l'enfant en développement.

b / L'éducation chrétienne

Dans un discours à l'Unesco, du 12 mars 1969, il est rappelé que les faims d'instruction et de nourriture vont de pair. L'alphabétisation consiste en l'acquisition des compétences fondamentales de la lecture, de l'écriture et du calcul. Une formation dans les connaissances complémentaires est indispensable. Mais le Magistère ne saurait se satisfaire de cela et exige une formation de tout l'homme, du citoyen et du chrétien, est-il souligné aux enseignants chrétiens réunis le 10 mars 1969. Cette troisième phase ne peut se concevoir sans poser le principe de la subordination des réalités temporelles au plan surnaturel du Créateur. Ce principe, constamment soutenu et défendu sous les pontificats de Pie XI et Pie XII, revient en force à partir de 1972, tant en des allocutions traitant un sujet déterminé comme la morale chrétienne qu'en d'autres, qui concernent la mission des grandes organisations catholiques internationales. Ainsi, dans les familles catholiques, la première place doit revenir à Dieu, de manière effective et non honorifique, formelle ou rituelle (720726). Les sciences profanes sont subordonnées à la supériorité de l'Esprit (721107). En catéchèse, il est rappelé que les moyens ne doivent jamais submerger les fins.

Une série d'allocutions s'échelonnant de 1970 à 1972 surprennent par la signification accordée à l'éducation, soulignée positivement par le Magistère. Elles relèvent davantage d'une éducation de la vie par la vie, selon John Dewey, que de la conception classique défendue par l'institution ecclésiale. L'éducation devient une initiation aux valeurs de la culture acquise, une assimilation personnelle, dans la liberté du sujet (700720). Deux mois plus tard, une même orientation est soutenue dans une allocution au Congrès Montessori: une éducation pour la vie consiste à faire progressivement découvrir aux élèves leurs propres possibilités et à épanouir leurs meilleures virtualités. A l'Unesco, éduquer, c'est apprendre à apprendre, apprendre à savoir, apprendre à vouloir. il ne s'agit plus de transmettre une culture abstraite, impersonnelle, mais d'enraciner un projet de vie en donnant les moyens de les réaliser, en symbiose avec tous les milieux vivants, socio-professionnels et culturels.

L'éducation chrétienne devient le “ *couronnement de l'éducation profane* “ (700917) *dans laquelle elle trouve son support naturel*” . Elle consiste à donner le goût de la recherche du Dieu de Jésus-Christ (710509). L'action humaine multiforme ne fait que prolonger celle de son Créateur. Dieu ne saurait être un concurrent gênant pour sa créature, en matière technique et scientifique. Les prouesses actuelles se réalisent en conformité avec le dessein divin. Eduquer chrétiennement, c'est donc communiquer cet enthousiasme créateur (701208). L'art de l'enseignement et de l'enseignement catéchétique consiste en l'adaptation des méthodes pour une meilleure transmission du dépôt de la foi, par une éducation personnelle et active. La méthode active de Maria Montessori est valorisée par le Magistère. Elle permet de préparer l'accueil du don de Dieu, de la Révélation, qui n'est pas précontentue dans la conscience enfantine. Cet enseignement diffère donc de la simple transmission. Elle est une initiation à la vie, à travers l'exemple vivant, l'initiation sacramentelle et liturgique.

c / Le sujet de l'éducation

La conception classique d'un humanisme intégral persiste. Elle est la marque, l'originalité même de la représentation de l'éduqué, défendue par l'Eglise éducatrice, est-il souligné dans une lettre à l'Unesco en 1970. Cet humanisme intégral et plénier suppose un développement de tout l'homme et de tous les hommes (690430-700715-700917-711211-730721-770406). L'éminence d'un être humain, d'un étudiant ne se juge pas uniquement à son seul degré d'instruction... mais à ses valeurs morales. Pour un universitaire, il est exigé le courage et la lucidité, la sagesse et la mesure, l'audace et la fermeté (690430). La liberté, la responsabilité et le dialogue en vue du service du bien commun constituent les trois valeurs fondamentales dans un monde en effervescence (770406). La liberté, en particulier religieuse, entraîne la responsabilité, notamment sociale, qui invite au dialogue avec autrui. Pour un chrétien, les valeurs spirituelles s'y associent. La vie de foi suppose simultanément un enracinement dans la fidélité à la tradition bimillénaire de l'Eglise éducatrice et une tension vers l'avenir, chemin de conversion .

Mais ce modèle chrétien ne saurait s'appliquer qu'au disciple du Christ en pleine maturité, c'est-à-dire à l'âge adulte. Le Magistère reconnaît et approuve, explicitement, les bienfaits des découvertes psycho-pédagogiques de Maria Montessori. L'enfant ne se conçoit plus comme un adulte en miniature. Il est une personne, qui se développe selon ses propres lois. Sur le plan surnaturel, l'enfant est comme " *un embryon spirituel en croissance.*"

10.1.2 / Evolution de la pastorale et ses facteurs

" *Humanae Vitae*" pourrait être comparée à l'explosion d'Hiroshima et marque la clôture de Vatican II. Une césure brutale s'instaure entre le Pape et le monde. Une distanciation s'opère entre l'enseignement magistériel, une éthique chrétienne et les pratiques individuelles (1). Une succession de crises affecte l'autorité magistérielle: l'esprit de " *Humanae Vitae* " n'est pas respecté par les fidèles. Celle du clergé s'amplifie, avec la chute du nombre des vocations religieuses et presbytérales. Le vote catholique se disperse, alors que les partis démocrates chrétiens s'interrogent. L'Eglise qui est aux Pays Bas connaît une crise spectaculaire. Deux nouvelles publications s'affrontent. En 1969, d'éminents rédacteurs tels que De Lubac, Rahner... quittent la revue " *Concilium* ", créée deux ans plus tôt, pour maintenir l'esprit conciliaire. Deux ans plus tard, " *Communio* " est fondée dans un esprit de défense de l'autorité dement sa responsabilité d'homme et de chrétien. Ces derniers se situent dans la ligne de la Déclaration conciliaire, qui participait à la promotion des droits de l'homme. Lors des deux allocutions aux APEL, de 1975 et 1977, l'autorité romaine poursuit la même démarche, exigeant que le droit des parents de choisir l'éducation de leurs enfants conformément à leur conscience soit respecté.

c /Les milieux éducatifs

Une interrogation majeure

Enseignants Catholiques, les parents d'élèves regroupés et les enseignants du monde scolaire et universitaire catholiques. Le système des institutions éducationnelles se fonde sur la distinction entre l'ordre terrestre et surnaturel (720726). Dans l'allocution à l'Union Mondiale des Enseignants catholiques, le Saint -Siège " consacre " les trois responsables de la sauvegarde de la formation globale de la personne. Il s'agit de la famille de l'école et de... l'Etat! L'Eglise s'excluerait-elle du schéma traditionnel de Pie XI? La laïcisation de la société provoque un repli de la religion dans la sphère privée. L'influence ecclésiale doit parvenir à s'affirmer au travers de nouveaux canaux, tels que les familles chrétiennes et l'école catholique. Cependant, lors de discours internationaux plus généraux, à l'Unesco par exemple, le 8 décembre 1970, le Magistère reprend sa place dans la structure classique de... 1929. L'Eglise demeure mère et éducatrice, en un effort constant et diversifié au travers du temps et de l'histoire. Cet apport au projet commun universel trace la marque de la spécificité de l'Eglise éducatrice. Elle participe, ainsi, à la construction d'une communauté d'hommes libres et responsables.

L' "aggiornamento" constitue le fil conducteur de toutes les allocutions aux associations, très souvent à l'occasion des dates anniversaires. Un déplacement des priorités éducatrices est exigé de l'O.I.E.C. Plutôt que le développement des compétences professionnelles, il est dit que doit être privilégiée la formation aux valeurs chrétiennes (740608). Aux APEL, le 28 avril 1975, il est souligné que doit être mise en place une nouvelle organisation, qui intègre la co-éducation, la co-responsabilité entre enseignants et élèves. Entre enseignants et parents, une coopération plus efficace doit advenir. Des F.E.C, le 16 juin 1976, un retour aux sources fondatrices de la Congrégation est exigé, dans un contexte délicat de réduction du nombre de vocations. La coopération entre les universités catholiques doit s'intensifier, pour atteindre l'unique vérité.

En ces années post-conciliaires, de nombreux discours précisent la vocation et la mission de l'enseignant catholique. Cette profession pose problème. Elle est l'enjeu de débats au sein même de l'institution ecclésiale. Les maîtres chrétiens sont invités à vivre, individuellement et collectivement, une véritable pâque. Le Magistère ne saurait se satisfaire du professionnel enseignant. Cette mission, de l'ordre de la vocation, exige bien davantage. Elle nécessite l'investissement de l'éducateur. S'il doit acquérir toujours plus de

connaissances dans les savoirs et la pédagogie, ces deux domaines demeurent insuffisants. “ *L'école catholique doit avoir des professeurs chrétiens*” (681104-690210-690430-701208-710417-711103711211-730721-740608-750428). Cette condition minimale est clairement exigée de l'Organisation Internationale de l'enseignement catholique, le 8 juin 1974. Si l'enseignant chrétien est une aide, un collaborateur, un initiateur, il est prioritairement un Témoin agissant du Christ, pour une société de justice plus fraternelle. Cela suppose qu'il soit habité par le sens du devoir, du don de soi, dans une quête ardente de la vérité évangélique. En décembre 1971, le Magistère relève cinq points de discussion, donc de progrès à réaliser, cinq obstacles actuels dans l'exercice de cette vocation... en Italie. Sont en débat, la conscience de la fonction d'éducateur, sa manière d'être et de se comporter, sa capacité relationnelle, son sérieux dans sa préparation culturelle et profane et, enfin, sa façon de vivre et de présenter la dimension religieuse et morale de la culture et de la société. Un mot d'ordre est lancé: votre mission est le service de l'homme et du bien commun, dans un esprit libre de tout calcul.

b / Le système juridique

Il n'est plus l'enjeu de conflits virulents. De simples rappels occasionnels ponctuent cette période. Dans une société italienne s'interrogeant sur le bien fondé du maintien d'une école confessionnelle, le premier des évêques, le 10 février 1969, souligne à nouveau l'importance du droit naturel premier de la famille dans l'éducation des enfants. Mais, en 1971 et 1972, priorité est donnée au respect du droit de la personne humaine. Ainsi, le 3 novembre 1971, les droits naturels de l'enfant sont défendus: à être initié aux valeurs morales et religieuses, à recevoir une formation dans un climat adapté, à exercer librement sa responsabilité d'homme et de chrétien. Ces derniers se situent dans la ligne de la *Déclaration* conciliaire, qui participait à la promotion des droits de l'homme. Lors des deux allocutions aux APEL, de 1975 et 1977, l'autorité romaine poursuit la même démarche, exigeant que le droit des parents de choisir l'éducation de leurs enfants conformément à leur conscience soit respecté.

c /Les milieux éducatifs

Une interrogation majeure parcourt toutes les allocutions, quels qu'en soient les destinataires et les éres géographiques. Quel est le caractère propre des institutions catholiques, dans un monde pluraliste? Quel est son regard sur le monde dans lequel elles vivent? Dans la société contemporaine, d'indéniables progrès matériels, engendrés par le spectaculaire développement scientifique et technique sont reconnus par le Pape. Mais une société exclusivement matérialiste conduit à un humanisme fermé, hermétique aux valeurs de l'esprit et de Dieu. Selon Paul VI, elle mène à un processus de dépersonnalisation et de massification. L'essor du sentiment religieux, en cette fin de XX ème siècle, infirmerait-il cette réflexion? La laïcisation de la morale et de la vie s'accroît. Elle vise à réduire l'influence de la pensée religieuse et chrétienne dans l'établissement de la législation civile et des comportements. Au nom d'un " *spécieux* " prétexte de liberté de l'enfant, elle laisse place à la tentation toujours renaissante d'un naturalisme pédagogique (711103). Enfin, les autorités soulignent, également, le développement et la multiplicité des moyens d'information ainsi que l'extrême rapidité des changements qui surviennent. L'accroissement en nombre et la diversité des moyens et des sources d'informations conduisent à une tendance à se faire son propre guide, en négligeant la qualité sacramentelle du chrétien et , en particulier, en minimisant la place accordée au péché originel. L'accumulation du savoir scientifique et technique ne saurait soustraire le chrétien à sa vie de foi et à la conception catholique de la réalité.

L'esprit d'émerveillement et le capital de sympathie pour le monde de Vatican II, alliés à la tradition ecclésiale en matière d'éducation, se sont profondément effrités dans la pensée pontificale après 1968. Paul VI, lui-même, le reconnaît, qui déplore, en 1969, l'inquiétude des jeunes, la contestation, la scepticisme, la critique négative, le mépris. Il n'hésite pas, lors d'une allocution à des professeurs et élèves en décembre 1968, à s'ériger comme " *signe de contestation* " . Les conséquences de la publication de la lettre encyclique " *Humane vitae* " ainsi que les troubles sociaux en Europe en sont les causes principales. Ainsi, il avouera son désappointement à ces derniers: " *L'Eglise... se trouve en une heure d'inquiétude... dans un bouleversement intérieur aigü et complexe auquel personne ne se serait attendu après le Concile... alors qu'on pensait à une floraison sereine de*

conceptions muries... “ Les discours postérieurs confirment cette vision. qui s'apparente à la pensée pastorale de Pie XI et Pie XII.

Qu'en est-il, alors, des autres milieux éducationnels qui se déclarent catholiques? Pour tous, une double fidélité est exigée: le service du bien commun et celui de l'Eglise. Ainsi, l'université, catholique a pour mission de participer à l'approfondissement et à l'universalisation de la culture, à la recherche scientifique, technique et humaine (680911). Au service de la société, elle lui apporte sa propre vision du monde et contribue ainsi à prendre le recul nécessaire pour situer le savoir et l'effort intellectuel dans un humanisme plénier, ouvert à l'Absolu (751127). Au service de l'Eglise, elle est une présence stable, universelle et publique de la pensée chrétienne. Ainsi, elle promeut une culture supérieure, en dialogue avec le monde et garantie par le Magistère authentique.

L'école confessionnelle participe, elle aussi, à cette double finalité. L'école chrétienne est une école, “ *la maison des enfants* “, comme le soutient Maria Montessori, le 17 septembre 1970. En référence à la Déclaration de 1965, elle introduit au patrimoine culturel, développe les facultés intellectuelles, prépare à la vie professionnelle (681104). Elle assure donc un service d'ordre public (740608). Elle ne saurait entrer en concurrence avec les écoles d'Etat, qui satisfont largement, en Italie, les besoins et reçoivent l'éloge et la confiance pontificale (691229). Les deux écoles sont invitées à collaborer. Mais cette école se dit catholique. Elle se fonde sur la reconnaissance et le respect des différences légitimes et bienfaisantes, donc des droits à l'éducation confessionnelle, dans une société pluraliste. Un établissement catholique est appelé à devenir “ *une école des enfants de Dieu*, “ plus fréquemment nommée “*une communauté éducative en marche*”. Au service de la communauté universelle, elle propose des projets de vie différents de ceux des écoles publiques, car ils sont fondés sur un humanisme chrétien. Au service de l'Eglise, elle est lieu de rencontre des témoins des valeurs chrétiennes (740608).

d / La méthode

Sous Paul VI, aucune pédagogie particulière n'est imposée comme modèle à l'ensemble du corps éducatif. Un intérêt, tout particulier, envers la méthode active de Maria Montessori est cependant perceptible. Le Saint Père, à l'Union Mondiale des enseignants catholiques, en 1970, donne le climat général. " *A la receptivité parfois passive... a succédé.. le dialogue qui peut aller... jusqu'au refus stérile des tout enseignement magistral...*" Il s'agit, dans l'éducation chrétienne, de concilier les antinomies: liberté et autorité, fidélité et ouverture, unité et pluralisme, autonomie et adaptation. Le Salut chrétien se vit, selon le Cardinal Poupard, comme un " *arrachement* " (2), il suppose donc la réalisation d'un effort. La liberté, l'ouverture... sont autant de valeurs qui se conquièrent, qui participent à l'épanouissement de la personne humaine. A plusieurs reprises, en ces années, les universitaires sont les destinataires de cette invitation à ce dépassement. Mais une pédagogie de l'effort pour l'effort serait néfaste si elle ne s'allait à une pédagogie du discernement. Il s'agit en effet, pour l'humanisme chrétien, de ne succomber ni à une assimilation aux modes, à la pensée médiatique, à la pensée unique, ni à refus systématique de les accueillir, est-il souligné lors de l'allocution à la Fédération Mondiale de la jeunesse catholique. Cette pédagogie se fonde sur la référence à Jésus-Christ, qui seul apprend à discerner " *les valeurs qui font l'homme des contre-valeurs qui le dégradent.* ." Cette pédagogie du discernement conduit à celle du témoignage. La mise en oeuvre des moyens didactiques les plus perfectionnés ne sert à rien s'ils résonnent dans un vase creux. Aux enseignants exerçant dans les écoles catholiques (740608), en pays arabes (700715) ou même dans les écoles publiques (690430) reviennent le témoignage, l'exemple. Etre témoin, c'est vivre fermement dans la foi (771020) l'unité de la contemplation et de l'action, c'est participer à la seconde réalité du salut chrétien, l'accomplissement en marche définitivement, dans l'aujourd'hui. Si l'effort demeure une constante inhérente à tout apprentissage, il ne convient plus, dans les années 1970, d'imposer prématurément un savoir religieux et

(2) Poupard Paul, *Les religions*, Paris, PUF, Que sais-je? 1987, p.118

moral mais de permettre une participation active aux réalités mêmes de Jésus-Christ. Dans les écoles catholiques, le maître mot devient “ *le projet de vie* ” de la communauté scolaire et de chaque personne. Les méthodes excessivement autoritaires de présentation de la doctrine sont à proscrire. Il faut adopter une attitude plus humble et plus fraternelle de la recherche de la vérité. Sur un fondement moral et religieux solide, la créativité (nouvelle valeur éducative) est souhaitable et nécessaire, souligne la lettre pontificale au Congrès des APEL de 1971. La progressivité demeure une caractéristique régulière des méthodes chrétiennes. Elle ne vise plus à transmettre un programme catéchétique ,savamment découpé, au cours des années. La gradualité est requise pour répondre aux capacités et aux besoins de l'enfant, selon son âge. Face aux méthodes oppressives, intimidatrices et vexatoires de certaines sociétés, relayées par des campagnes d'opinion, une seule exigence s'impose: Jésus-Christ, Voie, Vérité et Vie (710506). L'adaptation ne peut être un simple assujettissement aux modes qui passent, car la fidélité du Christ en tout homme ne passera jamais. Un jour est comme mille ans. Le temps de l'Eglise n'est pas celui des sociétés.

10.2 / Evolutions et facteurs de 1976 à 1978

10.2.1 / Le texte de la Congrégation

En cette fin de pontificat, un acte de la Congrégation pour l'éducation catholique est publiée, complément à la Déclaration de 1965: il est voulu par les Pères de Vatican II. Nous allons le comparer aux deux autres documents majeurs. Puis, nous analyserons les autres discours de ce règne qui s'achève. Etudions tout d'abord les évolutions liées à la forme, puis, successivement, l'origine, le titre, le genre littéraire, la date, le lieu, l'auteur et les destinataires.

Le Concile précisait que la Déclaration devait prolonger sa réflexion par un autre écrit. L'acte de la Congrégation en est le fruit. Il est conçu comme un outil de réflexion sur le caractère spécifique des écoles catholiques, à la disposition

des conférences épiscopales (§4). Instrument de réflexion, il ne procède pas d'une vision théorique.

Le texte de la Congrégation ne possède pas de titre spécifique. Il est usuellement référencé “ *texte Garrone*”, du nom du cardinal signataire, préfet de la Congrégation pour l'éducation catholique. Quant à sa formule introductive, elle se situe dans la perspective de l'écrit conciliaire, énoncée ainsi: “ *L'école catholique prend une importance toujours plus grande (...)*”.

Les trois textes principaux représentent, rappelons-le, trois genres littéraires différents. La lettre de Pie XI est appelée Encyclique. Rédigée par le Pape, elle de la Congrég

de son titre de représentant de Dieu sur la terre, le Saint-Père a exposé la vision de l'école catholique en l'intégrant en une conception élargie de l'éducation au dimension du monde. Les Pères, initialement préoccupés par la seule école confessionnelle, rédigeront, finalement, sur l'éducation chrétienne un texte fortement imprégné de la dimension scolaire. Enfin, un document consacré à l'école catholique sera élaboré et devra même être prolongé, localement, par des orientations diocésaines spécifiques, propres à chaque situation géographique. Un bon indicateur de cette évolution consiste à observer le pourcentage croissant de paragraphes consacrés exclusivement à la seule l'école catholique et celui, décroissant, de ceux qui, plus généralement, traite l'Education Chrétienne. En conclusion, une réflexion sur celle-ci, sans intégration de la dimension scolaire, ainsi qu'une analyse de l'école catholique conçue hors de la vision romaine sur l'éducation apparaissent comme deux éléments indissociables de la pensée .

Les différentes évolutions constatées entre 1929 et 1965 s'accroissent-elles avec le *texte Garrone*? Oeuvre d'une Congrégation, il n'est pas revêtu de la signature du Souverain Pontife, même si l'autorité de ce dernier est totalement engagée. Ce sont le préfet de cette instance et son secrétaire qui apposent leur signature. Le "*texte Garrone*" est un document interne à l'Eglise. De type pastoral, ses premiers destinataires sont les conférences épiscopales et les évêques. Ces derniers l'étaient déjà pour les deux autres documents. Cependant, une évolution s'observe. En 1929, l'Encyclique est explicitement destinée à la hiérarchie épiscopale, puis aux fidèles. En 1965, dans le contexte conciliaire, la Déclaration revêt une portée universelle. Elle entre en dialogue et affirme les convictions chrétiennes, dans le concert des institutions internationales qui oeuvrent pour l'éducation. Ainsi, le texte et les notes des Pères intègrent des documents officiels civils, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme approuvée par l'Assemblée générale des Nations-Unis, du 10 décembre 1948, ou la Déclaration des droits de l'enfant du 20 novembre 1959... Cette participation au débat international se manifeste également lorsque le Pape intervient physiquement dans ces assemblées civiles. En 1977, la hiérarchie catholique devient l'unique destinataire. De 1929 à 1965 puis 1977, l'étude des destinataires manifeste une évolution: de l'Eglise "*ad intra*" à l'Eglise "*ad extra*", puis un retour "*ad intra*". Cette évolution témoigne, par analogie, de son besoin de respiration avec la société

civile. En 1929, c'est l'inspiration, " ad intra". Le Magistère éprouve le désir de se recentrer, de plonger, en matière d'éducation, à la source salvifique. L'expiration, en 1965, lui succède. Riche de sa charte et de son expérience, elle aspire à en témoigner à l'extérieur, au monde. Puis, une nouvelle inspiration devient nécessaire, en 1977, pour traiter en vérité d'un aspect récurrent de cette éducation.

a / Evolutions de la pensée doctrinale

a.1 / Les finalités

L'objectif majeur du document de 1977 ne consiste pas en une réaffirmation de principes sur l'éducation chrétienne exposées en 1929 et repris selon un agencement différent en 1965. Il est de l'ordre de la réflexion fondamentale, au niveau pastoral, sur la validité de la contribution missionnaire de l'école catholique.

Celle-ci comme l'éducation chrétienne, demeure un objet constant de réflexion de la part de l'Autorité romaine. Mais son traitement évolue. En 1977, le temps de la promulgation d'un enseignement doctrinal magistériel est révolu. Celui d'une discussion sur le bien-fondé de ce thème mineur, dans le corps des documents conciliaires, est également de l'ordre du passé. Seule subsiste, à la fin du pontificat de Paul VI, la question pastorale de la participation efficiente... de l'école catholique à l'évangélisation.

a.1.1 / La fin dernière de l'éducation chrétienne

Le salut des âmes comme fin première de l'éducation chrétienne est affirmé sous tous les pontificats. Cette primauté est, en particulier, manifestée dans les trois grands textes de 1929 (§ 8, 20), 1965 (Pr§3) et 1977 (§7, 46). De plus, sa place dans les premiers paragraphes témoigne de son importance. Cependant, aucun des ces trois écrits n'introduit en ses premières phrases l'affirmation de cette finalité. Pie XI expose tout d'abord les motifs de sa Lettre

encyclique d'ordre ecclésial, personnel puis social. Les Pères du Concile, dans les deux premiers paragraphes du préambule de la *Déclaration sur l'éducation chrétienne*, notent l'importance de l'éducation (§1) dans son contexte international et non confessionnel (§2). La Sacrée Congrégation pour l'Education Catholique situe, elle, en introduction son intervention (§1 à 4) avant d'aborder la première partie de sa réflexion sur l'école catholique et la mission de l'Eglise, comme annonce du salut en Jésus-Christ. Cette fin dernière du salut demeure donc constitutive de la pensée catholique sur l'éducation. Elle en représente un premier invariant, un premier principe, au long des pontificats.

Si cette caractéristique demeure au long de la période étudiée, les trois introductions révèlent des contenus différents. Sous Pie XI, l'annonce du salut, en éducation, succède aux exhortations aux parents (§1), au désir d'énoncer ses principes chrétiens et catholiques (§2), à la sollicitude papale (§3), puis à l'évocation des pédagogies nouvelles (§4). C'est une démarche déductive qui est ici employée: des considérations religieuses à leur confrontation dans le monde. La rédaction conciliaire commence par situer l'éducation dans un environnement humain et social pour, en fin de préambule, vouloir "*proclamer les principes fondamentaux de l'éducation chrétienne, spécialement en ce qui touche la vie scolaire*" (§4). Voici donc une démarche de type inductif, prenant "*soin de la totalité de la vie de l'homme, y compris dans ses préoccupations terrestres, dans la mesure où elles sont liées à sa vocation surnaturelle*" (§4). Quant au texte "*Garrone*", de portée autre, il évoque les raisons particulières de sa rédaction, dans le prolongement de la Déclaration conciliaire, treize années plus tard. Il désire être conçu comme un outil de réflexion sur le caractère spécifique des écoles catholiques: placé dans les sociétés pluralistes (§3), à la disposition des conférences épiscopales (§4), instrument de réflexion, il ne procède plus du même souci théorique, mais bien d'une application pratique.

En conclusion, chaque autorité pose le principe de la fin dernière: le salut de l'âme. L'affirmation de la mission de salut en éducation s'enracine en des environnements rédactionnels et religieux spécifiques, que l'auteur soit une personne, le Pape, un collège de Pères, ou une Congrégation romaine.

a.1.2 / Fin propre de l'éducation chrétienne

Si l'Eglise doit étendre sur la terre le Royaume de Dieu, cette action doit pénétrer l'humanité. C'est pourquoi, de tous temps, cette mission d'évangélisation s'est développée sur le terrain éducatif. Quelle est donc la finalité propre de l'éducation chrétienne? Pie XI l'explique en dernière partie de l'encyclique: “ *coopérer à l'action de la grâce divine dans la formation du vrai et parfait chrétien, c'est-à-dire la formation du Christ lui-même, dans les hommes, régénérés par le baptême...*” (§96). Selon la *Déclaration conciliaire*, en sa première partie, la véritable éducation poursuit un but déterminé: “ *former la personne humaine dans la perspective, de sa fin la plus haute en même temps que du bien des sociétés dont l'homme est membre...*” (chap1). Pour une véritable éducation chrétienne (chap2) des baptisés, la fin propre se complète par la formation de “ *l'homme parfait ...plénitude du Christ, contribution du Corps mystique.*” Observons brièvement les notes. Pour la fin de l'éducation, il est fait référence à “ *Divini illius magistri* ”, à un message de Pie XII, à l'encyclique “*Pacem in terris*”. Pour la fin de l'éducation chrétienne, il est fait référence à l'Écriture, en l'Évangile de Jean, et, à deux reprises, à l'Épître aux Ephésiens. Selon le *texte Garrone*, la finalité ultime de l'éducation chrétienne (§5) est de “ *régénérer le genre humain... et inaugurer son règne sur terre.*” Elle s'inscrit dans la mission d'évangélisation de l'Eglise (§5-7): “ *c'est-à-dire annoncer à tous la bonne nouvelle du salut, engendrer par le baptême des créatures nouvelles dans le Christ et de les éduquer en enfants de Dieu.*” Plus précisément, elle promeut le développement de la personne humaine et... révèle à travers l'annonce de la foi, “ *aux hommes de tous les temps la fin transcendante qui seule donne à la vie son sens plénier*” (§8). La commission post-conciliaire s'appuie sur les références suivantes: “ *Gaudium et Spes* ”, “ *Ecclesiam suam*” et la *Déclaration* Vatican II sur l'éducation chrétienne.

Quelles évolutions noter entre ces trois textes, qui concernent la fin propre de l'éducation chrétienne? Celle-ci réside dans la formation de la personne humaine en toutes ses potentialités, immanentes et transcendantes, autrement dit de la conformation au Christ de tout baptisé. Cette éducation chrétienne du sujet résonnera sur la communauté humaine et ecclésiale. Les trois documents ont en commun ces principes. Ils emploient tous des références. Pie XI recourt

à trois citations de Saint Paul. La *Déclaration* conciliaire puise aux sources de l'Écriture, du Nouveau Testament, mais emprunte également aux écrits de trois derniers pontifes, Pie XI, Pie XII et Jean XXIII. Le texte Garrone, lui, s'enracine dans les documents de Vatican II et de Paul VI: "*Gaudium et Spes*", "*Gravissimum educationis momentum*" et "*Ecclesiam suam*".

a.1.3 / Finalité de l'école

Sous Pie XI, elle vise l'instruction "*dans les arts et les sciences...*" (§79). Les formations littéraire, sociale, domestique, religieuse doivent s'accorder parfaitement. Sur le plan institutionnel, l'école catholique a pour but de devenir une "*auxillaire éducatrice complémentaire, de la famille et de l'Église*", (§80), un véritable temple de l'esprit, lieu de sanctification (§80). Dans la *Déclaration* (chap5), l'importance de l'école tient à ses fins culturelles et humaines, qui consistent en un développement des facultés d'ordre intellectuel, et de jugement civique, moral (valeur), professionnel. Dans l'écrit signé de Mgr Garrone: (§30) "*l'école doit se proposer comme fin de découvrir la dimension éthique de la culture en vue de promouvoir la dynamisme spirituel du sujet et d'aider celui-ci à atteindre la liberté morale qui suppose et perfectionne la liberté psychologique.*"

Quelles évolutions des finalités scolaires retenues dans ces trois documents note-t-on? Les orientations de l'école catholique sont inscrites dans celles, plus générales, de toute école. La visée éducative, commune, a pour objet l'homme. Elle est de type universel. Elle considère la formation, le développement d'aptitudes intellectuelles et culturelles de l'élève en société. Mais des accents différents se marquent. En 1929, l'insistance est portée sur l'institution et l'harmonie entre les différentes sociétés éducatrices, et même entre les formations diverses. En 1965, l'école a pour fin d'introduire au patrimoine culturel. La visée des formations est large: de l'intellectuel au professionnel, sans oublier le relationnel. En 1977, le terme de l'école est "*l'humanisation par l'assimilation systématique et critique de la culture*" (chap III).

a.1.4 / Finalité de l'école catholique

Sous Pie XI, (§82) l'école catholique vise à ce que toutes les formations soient régies par un esprit vraiment chrétien, en plus de l'instruction religieuse.

Dans la Déclaration (chap 8), les écoles catholiques ont des fins culturelles et humaines ainsi qu'une fin propre: créer une atmosphère évangélique de liberté et charité, aider simultanément à la croissance humaine et spirituelle des jeunes, ordonner la culture humaine à l'annonce du salut.

Dans le texte Garrone (§36) “ *Si donc l'école catholique, comme toute école est orientée vers la transmission systématique et critique de la culture en vue de la formation intégrale de la personne, elle tend à cette fin, dans la ligne d'une vision chrétienne de la réalité... en créant une atmosphère chrétienne...*”

Quelles évolutions identifier? Les trois documents dissocient les finalités de l'école, en général, de celles de l'école catholique. Tous conservent le même ordre de présentation: l'école en général et l'école catholique. Cette dernière reçoit les finalités générales de tout établissement scolaire. Mais de son caractère propre “catholique”, elle reçoit un fin propre. Si elle participe à l'oeuvre d'évangélisation de l'Eglise, elle a Dieu pour fin dernière. Elle n'en possède pas moins une fin qui lui est propre: créer une atmosphère évangélique. Cet esprit chrétien s'étend à toute l'oeuvre d'éducation, quels que soient les formations ou enseignements et les acteurs éducatifs.

a.2 / La nature de l'éducation

La conception de l'éducation et la nature de l'éducation chrétienne de 1977 reprennent les principales caractéristiques des deux documents majeurs et en ajoutent. Le principe de subordination du registre temporel au plan surnaturel demeure. La formulation diffère cependant. Mgr Garrone lui préfère l'expression “... *la fin transcendante qui seule donne à la vie son sens plénier...*”. L'acte de la Congrégation souligne aussi l'importance de la double formation en jeu dans toute éducation chrétienne de la personne, qui est à la fois citoyen et baptisé, participant de la cité terrestre et de la cité céleste.

Education parfaite en Jésus-Christ et complète, elle consiste, dorénavant, en la formation au discernement. L'appel au discernement en lui-même n'est pas une nouveauté. Tous les papes en font usage, depuis les années vingt, dans leurs discours destinés aux éducateurs. L'innovation réside dans la forme réflexive attribuée au groupe verbal. L'éduqué n'est plus formé au discernement par l'éducateur, l'enseignant... Dorénavant, l'éducation doit " *permettre aux jeunes de se former des critères de valeurs basés sur une conception spécifique du monde...*" (§13). La liberté de jugement leur est laissée, à condition qu'elle se fonde sur les critères chrétiens. D'autres caractéristiques de la conception de l'éducation catholique sont également soulignées. Cette dernière, par le moyen propre de son école, assure la présence de la pensée chrétienne dans un monde pluraliste. Cette attente apparaît non négligeable " *pour résister au relativisme ambiant* ". Pour la formation de personnalités suffisamment responsables et autonomes, elle leur offre la possibilité d'accorder leur vie avec l'exigence baptismale (§12).

Les évolutions de la nature de l'éducation chrétienne ne subissent aucune rupture franche. Les caractéristiques antérieures demeurent, si de nouvelles émergent. La mission d'éducation chrétienne n'apparaît plus au service du même objet. Dans la charte de Pie XI, la conservation des structures sociale, politique et religieuse primait. Avec le Concile, ce fut l'ouverture culturelle, par une transformation chrétienne du monde. Dans la fin des années soixante-dix, elle participe à la méditation sur le mystère de la nature et de la mission de l'Église. Elle s'inscrit donc dans une démarche de redécouverte de sa relation vitale avec le Christ, " *pour déterminer les meilleurs moyens de rendre plus étroits, efficaces et bienfaisants ses contacts avec l'humanité, à qui elle appartient bien qu'elle s'en distingue..sans confusion possible l'humanité au service de laquelle elle est préposée pour lui faire atteindre sa plénitude dans le Christ* " (§6).

a.3 / Le sujet de l'éducation

Le principe de la nature et de la vocation humaine demeure. L'écrit de la Congrégation reprend l'argumentation développée dans la *Déclaration* conciliaire. L'école catholique se tient au service de la promotion totale de la personne. Elle la prolonge même, en précisant la terminologie. L'éduqué est appelé à parvenir à la pleine réalisation de son " *épanouissement* ".

L'éducation doit lui permettre de se libérer des conditionnements qui l'empêcheraient de vivre en homme autonome et responsable. Le processus en jeu se révèle de l'ordre de la libération, de la délivrance, qui répond au sens premier, selon le Cardinal Poupard, de la conception catholique du Salut en Jésus-Christ. Pour quelle démarche de libération le dicastère romain plaide-t-il? Elle s'opère par étapes successives. Toute liberté psychologique se fonde sur la liberté morale. Seules les valeurs absolues doivent donner sens à la vie de l'homme.

Mais le document ne s'arrête pas à la seule valeur de liberté. Celle-ci induit l'autonomie et, en conséquence, la responsabilité. Ces trois valeurs, comme un tryptique, se retrouvent présentes en trois paragraphes successifs (§29.30.31). Vécues en conscience authentiquement, chrétiennement, elles s'appellent et se complètent, pour viser le développement de l'homme intégral. Cette conception de l'éduqué répond à "*la formation... et à la vocation intégrale*" de toute personne. De nombreux paragraphes la reprennent. (§4.8.16...36...) Comment se conçoit cette formation intégrale? Le Magistère, en 1977, propose un processus. Il s'agit, pour l'éduqué, d'assimiler de façon systématique et critique la culture. La symbolique de cette action reprend l'image de la greffe.

Celle-ci est alors explicitée. En l'homme, deux synthèses sont à réaliser. La première s'articule autour de la foi et de la culture et la seconde entre la foi et la vie. Assimiler consiste à acquérir des savoirs et des valeurs. Mais ces acquisitions ne peuvent s'enraciner qu'en un être qui adhère personnellement au Christ, en fondant son existence sur les valeurs de vérité, d'honnêteté, et de rigueur intellectuelle qui "*créent les bases pour la recherche de la vérité totale au delà des vérités partielles.*" Les autres valeurs du patrimoine culturel de l'humanité conduisent également à s'élever vers les valeurs éternelles. En conclusion, en l'homme, l'union entre foi et culture est conditionnée par "*cette orientation intrinsèque des connaissances et des valeurs humaines vers la valeur suprême qui est le Créateur*" (§42).

Mais cette union seule se révèle incomplète pour l'épanouissement humain véritable. Elle doit s'allier à la synthèse entre la foi et la vie, qui participe à la formation intégrale de la personne. Cette seconde opération suppose un processus constant de conversion, dont le cœur est le Christ. Entrer en dialogue avec Dieu, vaincre l'individualisme pour découvrir sa vocation spécifique et s'engager au service de Dieu et de ses frères à la transformation du monde, telles sont les étapes de ce chemin de renouveau.

b / Evolutions de la pensée pastorale

b.1 / Le système institutionnel: école et société

En 1929, les trois sociétés éducatrices reconnues sont respectivement, dans l'ordre de présentation, l'Eglise, la Famille et l'Etat. En 1965, à ces trois instances aspirant, selon les Pères à un partenariat s'ajoute la reconnaissance de la personne humaine, qui participe à sa propre formation. Mgr Garrone se tient dans le ligné du document des Pères et précise les responsables. Bien que centrée sur la validité de la contribution de l'apport de l'école catholique à la mission d'évangélisation de l'Eglise, la Congrégation s'attache à en définir les conditions plus générales. Elle innove cependant en ne se référant plus explicitement à l'institution civile ou religieuse. Elle préfère retenir le statut des partenaires, qu'ils soient " parents, enseignants, élèves, autorité scolaire (§4).

b.2 / Le système institutionnel scolaire: école publique et privée

L'Eglise, pour sa fin propre, dispose de moyens spécifiques, tels que l'enseignement religieux et la vie liturgique. Pour sa fin commune à toute l'humanité, elle use de la communication, des écoles et des associations. Cette conviction est partagée en 1929 et en 1965. Parmi tous les moyens éducatifs, l'école tient une place privilégiée. Principal centre de formation intellectuelle, morale, culturelle et professionnelle, elle favorise la solidarité et le respect mutuel. Son impact rejaillit sur la famille, les maîtres, les associations culturelles, civiques et religieuses et la communauté humaine. C'est dire l'importance de la responsabilité qui incombe aux enseignants. A l'Eglise revient le devoir d'éduquer dans la foi et les mœurs tous les baptisés, y compris hors de l'école catholique. Des parents chrétiens est exigé le devoir, pour leurs enfants, d'une " *formation chrétienne au rythme d'une formation profane.*" Le Concile félicite les sociétés pluralistes soucieuses de ce respect des droits des familles chrétiennes. En 1977, toute école est considérée comme devant être un lieu de formation intégrale de la personne, à travers l'assimilation systématique et critique de la culture. Par elle, le patrimoine culturel doit se " greffer " sur la vie des jeunes.

b.3 / Le système institutionnel scolaire catholique

L'importance de l'école catholique est réaffirmée dans les trois documents majeurs. Sans confusion possible avec la fin dernière divine, ce moyen propre contribue, selon le Saint Siège, à l'avènement du royaume. Outil d'apostolat authentique et véritable, l'école confessionnelle conserve sa mission, quelle que soit la conjoncture, diocésaine, nationale ou internationale. Cette importance accordée au fil des pontificats s'étend à toutes les formations scolaires et à tous les élèves des établissements techniques, professionnels ou de formation des maîtres. Dans une Eglise en débat, elle devient un lieu de dialogue avec la communauté des hommes. Apostolat authentique et service véritable rendu à la société concourent à accorder une importance particulière à la mission d'éducation.

En 1929, le caractère propre de l'école catholique relève du registre théorique. Tout l'enseignement, toute l'organisation scolaire, le personnel, les programmes, les ouvrages, la discipline doivent être en conformité avec les droits de l'Eglise et soumis à sa vigilance maternelle (§82). Déjà, dans sa lettre encyclique "*Militantis Ecclesiae*" du 1^{er} août 1897, Léon XIII soulignait que l'école chrétienne ne peut se confondre avec la seule obligation de dispenser dans ses enseignements le cours de religion. Cet unique critère ne peut garantir le caractère religieux de cette institution. Cette dernière doit en outre donner une formation imprégnée d'un climat de foi, d'espérance et d'amour.

En 1965, le propre de l'école confessionnelle (chap 5) est de "*créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique*" de liberté, de charité et de développer à la fois la personnalité et la créature nouvelle. L'école catholique devient alors "*un ferment de salut pour l'humanité*". Elle possède un caractère spécifique, à la fois fondement et fin de sa mission. C'est la conception commune de la réalité chrétienne, est-il retenu dans l'acte de la Congrégation pour l'éducation, de 1977. En plus de la formation humaine propre à toute école, elle doit former le chrétien. En plus d'une assimilation de la foi dans la culture, elle doit réaliser une autre synthèse, qui est l'incorporation de la foi dans la vie même de l'éduqué. La synthèse foi et culture suppose une autonomie et des méthodes propres, sans quoi les différentes disciplines du savoir ne conduiraient pas à l'éducation

intégrale et aux vertus spirituelles. Ces matières enseignées présentent à la fois un savoir à acquérir, des valeurs à assimiler, des vérités à découvrir. Le cœur de l'action éducative de l'école catholique est le Christ. L'exigence catholique suppose une recherche des vertus chrétiennes par une conversion constante, un dialogue priant, une vision commune de la réalité chrétienne, une atmosphère scolaire évangélique. Le moyen propre en est l'enseignement religieux: distinct du seul cours de catéchisme, il vise une adhésion personnelle de tout l'être. La nature humaine, l'éducation, la foi actualisée donnent à l'école catholique sa dimension communautaire chrétienne. Centre de rencontre de toute la communauté éducative catholique, l'école confessionnelle puise à la Tradition, à l'Écriture, aux sacrements ainsi qu'à la vie. Ces sources procurent le dynamisme nécessaire à la réalisation de son projet éducatif qui, animé d'une atmosphère de liberté et de charité, oeuvre de collaboration, doit comprendre la tolérance, le respect de l'autre, la justice, dans une unité d'intention et de conviction. En plus de sa mission ecclésiale, l'école catholique fera oeuvre de service social, afin de participer aux interrogations contemporaines.

En 1965, l'éducation chrétienne, c'est-à-dire la formation du Christ en l'homme, est un droit. La transformation chrétienne du monde contribue au bien de toute la société. En cela, les pasteurs reçoivent une importante responsabilité. Dans ce cadre, le Concile proclame à nouveau le droit de l'Église à fonder et à diriger des écoles chrétiennes. Cependant, c'est le bon maître qui fait une bonne école. C'est pourquoi sont importants leur formation professionnelle et spirituelle, leur niveau de diplômes, leurs qualités humaines et spirituelles, à l'imitation de leur Maître et Modèle, Jésus-Christ, sans omettre leur collaboration avec les parents. En conséquence, il est exigé de ceux-ci de confier leurs enfants aux écoles catholiques.

En raison des conditions actuelles, l'Église encourage la spécialisation disciplinaires des établissements supérieurs. Les conditions en sont le respect de l'autonomie des principes, des méthodes et de la liberté de recherche scientifique. La visée réside dans le service de la connaissance de la science et de la foi, selon la doctrine catholique. Ainsi, l'Église, demande que l'enseignement de la théologie s'adapte aux étudiants laïcs, que les instituts catholiques développent la recherche scientifique, que l'internationalisation universitaire s'accroisse, que les centres catholiques universitaires se multiplient.

En 1977, la problématique de l'école catholique doit prendre en compte les critiques qui lui sont adressées: le refus laïciste d'une école confessionnelle, le risque d'un prosélytisme, l'anachronisme historique, la discrimination socio-économique des élèves, le manque d'efficacité, le recentrage économique nécessaire de l'Eglise rejetant l'école comme moyen missionnaire: ce sont là les thèmes les plus fréquents.

Actuellement, l'Eglise reconnaît quelques difficultés financières et juridiques ainsi que certaines défaillances dans sa mission éducatrice scolaire. Un effort doit être consenti pour clarifier davantage sa mission propre, réaliser une autocritique régulière, développer une coopération plus étroite entre les oeuvres scolaires catholiques et travailler à une collaboration plus accentuée avec les instances publiques.

L'organisation et la planification de l'école catholique posent quelques problèmes. La participation et la coresponsabilité dans le projet éducatif sont à travailler. Les professionnels de l'éducation reçoivent mission de coopération à l'apostolat hiérarchique. C'est à l'évêque de coordonner étroitement toutes les oeuvres apostoliques comme le catéchisme, les associations, la famille, l'école. A la communauté scolaire toute entière revient la responsabilité de la sauvegarde et de la promotion de l'atmosphère chrétienne, signe distinctif de l'école catholique. A l'Eglise conciliaire est dévolue la tâche de réorganiser le réseau des écoles catholiques, à la suite des engagements scolaires des congrégations religieuses. Elle n'oublie pas les jeunes Eglises.

10.2.2 : évolutions de la pensée dans les autres documents

a / les évolutions doctrinales

Au cours des deux dernières années de son pontificat, Paul VI s'adresse aussi bien aux familles, par l'intermédiaire des Associations de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre de France (770624), qu'aux éducateurs, en particulier aux religieux enseignants, tels que les Frères des Ecoles Chrétiennes (760616). Ses interventions sont également destinées aux élèves catholiques (780225) ainsi qu'aux autorités des oeuvres d'éducation comme les associations du scoutisme (761118). Parents, éducateurs, élève demeurent présents.

Inlassablement, le Saint - Père, dans ces derniers discours, souligne la fin salvifique de toute éducation qu'est le Christ. Durant son pontificat, aucune succession de messages n'a été autant marquée par l'exposé réitéré des finalités: " *la valeur spirituelle* " (761118) suprême est le " *Christ libérateur*" qui est aussi Amour, Roc sur lequel toute vie doit être bâtie (770407); le Christ celui qui dit " *Je suis avec vous chaque jour jusqu'à la fin des temps est... la réponse . La solution radicale de vos problèmes ne se trouve pas dans un ensemble de chose mais dans quelqu'un le Christ...*" (780225).

L'éducation chrétienne consiste en une formation intégrale de la personne humaine. Ainsi, la diversité des destinataire recouvre de nombreux domaines éducatifs. Pour les Frères des Ecoles Chrétiennes, il s'agit de créer une atmosphère spirituelle favorable. Des dirigeants du mouvement scout international, la mission est de privilégier l'initiative, l'entraînement au commandement des hommes, au discernement et à l'expérimentation des valeurs chrétiennes. Des parents d'élèves catholiques, la tâche consiste à exiger et soutenir la liberté de choix scolaire. Seule l'école catholique contribue véritablement à une formation totale, immanente et transcendante, de la personne. A l'occasion du 10 ème anniversaire de " *Humanae Vitae* ", il est souligné le respect du développement intégral, non plus sur les seuls plans intellectuel et social mais également dans le registre des relations physiques et sexuelles entre conjoints, par la pratique des méthodes naturelles de procréation. Les interventions rappellent aussi le principe de subordination du temporel au spirituel. Comme un testament légué le le 31 mai 1978, lors d'une audience générale, Paul VI dit: " *La fin des la mission éducatrice de l'Eglise peut s'exprimer en des formes et des lois diverses mais non dans un pluralisme équivoque et discordant qui ne permette pas une interprétation humaine concordante dans un système juridique et logique.*"

La représentation du sujet de l'éducation est frappée d'optimisme, lorsque le Souverain Pontife s'adresse à 10 000 élèves catholiques de Rome. Ceux-ci sont " *la promesse de demain, l'espérance de l'Eglise et de la société* " habitée par la joie, la sincérité et la vérité. A des étudiants coopérants, il rappelle qu'en eux justice et vérité se rencontrent, amour universel et solidarité sociale s'embrassent. Aux responsables, fils de Baden Powell, le Saint-Père exprime son émerveillement au regard du nombre croissant " *15 millions*" de jeunes qui ont bénéficié de cette formation. Mais c'est l'intervention destinée aux Frères des Ecoles Chrétiennes qui retient l'attention. Un an avant la publication du texte sur l'école catholique, ses idées maitresses se trouvent , ici, affirmées.

Si l'éducation chrétienne réside dans la création d'un climat déterminé, celui-ci doit être " *favorable... à l'orientation des jeunes libertés.*" La question de la liberté du sujet de l'éducation demeure une problématique récurrente de la pensée magistérielle qui, un an plus tard, sera approfondie.

b / les évolutions pastorales

En ses dernières années de pontificat, Paul VI encourage les institutions religieuses et leurs fédérations au service de l'éducation chrétienne. Mais cette sollicitude papale n'est pas fortuite. Elle vise à promouvoir l'internationalisation des structures éducatives chrétiennes et des lieux de rencontres, véritable enrichissement pour l'Eglise elle-même. Elle répond à un mouvement civil identique de mondialisation des moyens de communication et de culture. Favoriser ce type d'échanges, ouvrir le religieux au dimension du monde, cela se marie bien avec l'aspiration à la conservation du patrimoine éducationnel de l'Eglise. Ainsi, dans un même mouvement il n'hésite pas à conseiller vivement aux Frères des Ecoles Chrétiennes de soigner leur formation initiale. "*Retournez à l'inspiration de votre fondateur*". Cette constante de Paul VI s'inscrit dans l'esprit conciliaire. Aux Associations de Parents d'Elèves, il dit que leur mission demeure bien la défense de l'éducation chrétienne. Ils sont appelés à user de leur droit de parents catholiques à placer leurs enfants dans les écoles catholiques, conformément au droit de conscience de tout individu. Enfin, le 31 mai 1978, le Souverain Pontife se souvient de la mission historique de l'Eglise éducatrice. Elle a suppléé longuement à l'immaturité de la société civile. Tout système institutionnel en éducation doit requérir comme finalité l'absolu, religieux.

Alors que certaines interventions s'inscrivent dans la ligne de Vatican II, d'autres manifestent l'usure du règne qui s'achève et le retour à une pensée pré-conciliaire. Les premiers sont marqués par une pédagogie de la rencontre, d'une éducation mutuelle interactive, qui vise la découverte du Dieu vivant (760616), dans une vocation alliant contemplation et action apostolique. Les secondes s'inscrivent dans une vision du monde manichéenne. A " *la civilisation de l'amour*" (780225) est opposé " *le monde qui connaît tant de fièvres... dominé par les idéologies qui conduisent à la haine, au désordre moral et à la désagrégation sociale.. une société au promesse de bonheur facile, une conception de vie au service du profit et de l'utilisation égoïste des*

autres, de compromis hypocrites, d'évasions aliénantes, d'érotisme, de drogue et de violence " (780531). Si ces termes recourent bien une certaine réalité du monde, bien loin est le regard bienveillant et miséricordieux du " bon pape" Jean à l'ouverture de Vatican II !

Conclusion

De 1968 à 1978, la Rédemption par Jésus-Christ est régulièrement énoncée, aux multiples destinataires. Un conseil est prodigué, à plusieurs reprises: ne confondez pas les fins et les moyens. Un second résonne spécialement aux oreilles des familles de la communauté chrétienne: Dieu est premier servi. Deux discours s'élaborent en parallèle. Le premier, de type traditionnel, reprend quelques slogans: l'Eglise est Educatrice des peuples, l'Education chrétienne se déclare couronnement de l'éducation profane. Le second moins rhétorique soutient qu'éduquer c'est apprendre à apprendre, à vouloir, à savoir. C'est, aussi, communiquer un enthousiasme créateur, initier à la vie. L'expression " projet de vie " connaît son apogée. Il est à fonder et à réaliser. L'éducation chrétienne au service des structures sociales, politiques et religieuses est définitivement révolue. Elle est service, par la transformation chrétienne du monde. Son exigence réside, dorénavant, dans l'appel à la liberté de conscience et, dans une seconde étape, à la responsabilité personnelle, collective, et chrétienne, ferment de salut pour l'humanité. Alors que Pie XI, dans sa charte de 1929, soutenait une formation, à double détente, du noble citoyen et du parfait chrétien, un troisième terme s'insère dans la conception de l'éduqué: l'homme. Un système graduel s'instaure: la personne humaine précède le citoyen, qui précède le croyant. Dans la société pluraliste, les diverses institutions catholiques reçoivent une charge toujours plus lourde: la responsabilité d'un climat chrétien, favorable à l'épanouissement des jeunes libertés. Si la pédagogie du modèle est toujours encouragée, la pédagogie du discernement devient une caractéristique récurrente des discours. A la méthode qui repose sur l'exclusion, le " ni... ni ", est préférée celle de l'inclusion, du " et... et ". Le vocabulaire devient de moins en moins négatif.